

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-088

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Étaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Étaient représentés : M. Axel BELLIARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET

MISE A DISPOSITION DU SERVICE ENTRETIEN DES LOCAUX
D'UN AGENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS va recourir à un quatrième agent à temps non complet pour l'entretien des locaux de la résidence autonomie.

La commune d'ERNEE ayant également des besoins en entretien des locaux, il est proposé de mutualiser cet agent afin de lui proposer un mi-temps.

Le prorata de temps de mise à disposition de cet agent par le CCAS correspond à 10 h15 par semaine.

Il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention de mise à disposition entre les deux collectivités.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Economie-Ressources humaines du 20 septembre 2022,
A l'unanimité,

* **décide** de finaliser cette mise à disposition par la convention ci-annexée pour une durée maximum d'un an,

* **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

* **autorise** Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,

 Le Maire,
Jacqueline ARCANGER

